

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1636

7 juin 2016

### SOMMAIRE

Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Luxembourg .....	78502	Cornato LuxCo S.à r.l. ....	78510
BayWa r.e. Solar Systems S.à r.l. ....	78482	Cyril HoldCo S.à r.l. ....	78510
Brookfield Property Group Holdings S.à r.l. ....	78483	FM Holdings S.à r.l. ....	78513
Capsugel Holdings S.à r.l. ....	78511	Iphias Holding S.A. ....	78525
CBE S.à r.l. ....	78508	Kestego S.à r.l. ....	78528
CCA Commodities S.A. ....	78508	Laguna Investments S.à r.l. ....	78515
Celsius Investment Funds SICAV .....	78508	Liro Holding S.A. ....	78528
Centipede AcquiCo S.à r.l. ....	78511	Lux Paysage S.à r.l. ....	78527
Centipede DebtCo S.à r.l. ....	78512	Masco Europe S.C.S. ....	78528
CEON Asset Management Luxembourg S.à r.l. ....	78508	Minit S.A. ....	78502
CERE II B Co-Invest Finance S.à r.l. ....	78507	Prestige Motor Racing .....	78499
CERE II F Co-invest Finance S.à r.l. ....	78507	Quality Holdings S.à r.l. ....	78490
Chester Investor Holdings S.à r.l. ....	78512	Richmond Invest GMBH .....	78496
ClarumSP .....	78513	Rubia Fragrance Group S.A. ....	78501
ClearingHouse for Intellectual Property S.A. ....	78513	SMAG .....	78494
Collage Luxco S.à r.l. ....	78527	Sof-10 HIP Lux JV S.à r.l. ....	78502
Commerz Funds Solutions S.A. ....	78509	Sof-10 Starlight 38 EUR S.à r.l. ....	78502
Coniferous S.à r.l. ....	78509	TA EU Luxembourg III S.à r.l. ....	78507
		TD Grand Duché de Luxembourg .....	78491
		TexMax Solidario ASBL .....	78504
		Treetops Holdings S.à r.l. ....	78490

**BayWa r.e. Solar Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 203.853.

In the year two thousand sixteen, on the third day of the month of March.

Before Us Me Jacques KESSELER, notary residing in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

BayWa r.e. renewable energy GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, with registered office at 9 Herzog-Heinrich-Strasse, 80336 Munich, Germany and registered with the commercial register of the local court of Munich under the number HRB 160344,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy after signature “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing party, represented as aforementioned, asked the notary to state that:

It is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Baywa r.e. Solar Systems S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered seat in 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, incorporated on 2 February 2016 before the public Notary Roger Arrensdorff, established in Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg - RCSL under the number B203 853 (the “Company”),

I. It holds all 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, all of which are fully paid-up, and representing the entire subscribed and fully paid up share capital of the Company amounting to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred).

II. The entirety of the Company’s share capital is represented so that the meeting can validly decide on all items on the agenda of which the Sole Shareholder has been informed in advance.

III. The Agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Immediate transfer of the registered seat of the Company to: 4, Op der Haart, L-9999 Wemperhardt.
2. Corresponding amendment of article 4 of the Articles of Association;
3. Miscellaneous.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state the following resolutions of the Sole Shareholder:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to change the registered seat of the Company to: 4, Op der Haart, L-9999 Wemperhardt.

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides that henceforth, article 4 of the articles of incorporation of the Company shall be amended into the following wording:

“The registered office is established in the municipality of Wemperhardt. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.”

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, she signed together with us, the notary, the present original deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des Vorgenannten:**

Im Jahr zweitausend und sechzehn, den dritten Tag des Monats März;

Vor uns, Maître Jacques KESSELER, Notar, etabliert in Pétange (Grossherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

BayWa r.e. renewable energy GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Sitz in 9 Herzog-Heinrich-Strasse, 80336 München, Deutschland, registriert beim Handelsgericht München unter der Nummer HRB 160344,

Hier vertreten durch Frau Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, mit beruflicher Adresse in Pétange, gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht; diese Vollmacht, nachdem sie “ne varietur” durch die Bevollmächtigte und

dem Notar unterzeichnet wurde, wird dem Notarakt angehängen, um mit diesem den Formalitäten und Einregistrierungen vorgelegt zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wir vorgenannt, hat den Notar gebeten, zu aktieren dass:

I. sie die alleinige Anteilsinhaberin (die «Alleinige Anteilsinhaberin») der «BayWa r.e. Solar Systems S.à r.l.», eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg unter der Nummer B203 853 (die «Gesellschaft»).

II. sie Inhaberin aller 12.500 (zwölftausend fünfhundert) Anteile an der Gesellschaft ist, mit einem Nominalwert von einem Euro, allesamt vollständig einbezahlt, und die Gesamtheit des Kapitals der Gesellschaft repräsentierend.

III. Die Gesamtheit des Kapitals ist repräsentiert, sodass die Gesellschafterversammlung rechtswirksam über alle auf der Tagesordnung aufgeführten Punkte entscheiden kann, über welche die Alleinige Anteilsinhaberin vollständig informiert ist.

Die Tagesordnung ist die Folgende:

#### *Tagesordnung*

1. Entscheidung, den Gesellschaftssitz auf folgende Adresse zu verlegen: 4, Op der Haart, L-9999 Wemperhardt.

2. Entscheidung, dementsprechend Artikel 4 der Statuten der Gesellschaft zu ändern.

Die erschienene Partei, vertreten wie vorgenannt, hat den Notar gebeten, die folgenden Entscheidungen des Alleinigen Anteilsinhabers festzuhalten:

#### *Erste Entscheidung*

Der Alleinige Anteilsinhaber entscheidet, den Gesellschaftssitz auf folgende Adresse zu verlegen: 4, Op der Haart, L-9999 Wemperhardt.

#### *Zweite Entscheidung*

Der Alleinige Anteilsinhaber entscheidet, dementsprechend Artikel 4 der Statuten der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Wemperhard. Durch einfachen Beschluss der Gesellschafterversammlung kann der Sitz an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden. Er kann innerhalb der Gemeinde durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden. Die Gesellschaft kann Büros und Zweigniederlassungen im Inland und Ausland errichten und unterhalten.»

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der englische Text maßgebend ist.

Worüber die vorliegende Urkunde zum eingangs genannten Datum in Pétange erstellt wird.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden haben der Bevollmächtigte der Erschienenen mit uns, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 mars 2016. Relation: EAC/2016/5861. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016082502/95.

(160049510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

### **Brookfield Property Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 79.853.714,16.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 183.315.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of December;

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Brookfield Property Group Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of

Commerce and Companies under number B 183.315 (the Company). The Company was incorporated on June 19, 2012 under the laws of the Province of Ontario, Canada. The Company has been transferred to the Grand Duchy of Luxembourg, has adopted the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and the articles of association of the Company have been amended and fully restated on December 13, 2013, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 190, page 9087 of January 22, 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on December 22, 2014, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 972, page 46624 on April 11, 2015.

THERE APPEARED:

Brookfield US Holdings Inc., a company organized under the laws of the Province of Ontario, Canada, having its registered office at 181 Bay Street, Suite 300, Brookfield Place, Toronto, Ontario M5J 2T3, Canada (the Sole Shareholder);

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at seventy-nine million eight hundred and fifty three thousand seven hundred and fourteen United States Dollars and sixteen cents (USD 79,853,714.16) represented by (i) seventeen million three hundred and eighty-two thousand five hundred and sixty-one (17,382,561) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a par value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01), and seven billion nine hundred and sixty-seven million nine hundred and eighty-eight thousand eight hundred and fifty-five (7,967,988,855) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS), having a par value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, all in registered form, all subscribed and fully paid-up.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Amendment of article 8 of the articles of association of the Company;
3. Amendment of article 13 of the articles of association of the Company;
4. Amendment of article 19 of the articles of association of the Company;
5. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend article 8 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ 8. The share capital is set at seventy-nine million eight hundred and fifty-three thousand seven hundred and fourteen United States Dollars and sixteen cents (USD 79,853,714.16), represented by seventeen million three hundred and eighty-two thousand five hundred and sixty-one (17,382,561) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a par value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01), and seven billion nine hundred and sixty-seven million nine hundred and eighty-eight thousand eight hundred and fifty-five (7,967,988,855) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS), having a par value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, all in registered form, all subscribed and fully paid-up. The MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a "Share" and collectively as the "Shares". The Ordinary Shares and the MRPS shall constitute separate classes of shares in the Company. The MRPS and the Ordinary Shares shall have the rights attached to them in the present articles of association.

All Shares will be issued in registered form. Ordinary Shares will generally be vested with voting rights. MRPS will not carry any voting rights to the extent permitted by the Law and only as long as the Company has a sole shareholder. In case the Company has more than one shareholder, the MRPS will have one vote per share in the same manner as the Ordinary Shares.

The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

The shareholders may decide to create special equity reserves (accounts 115) and/or share premium accounts which may be connected to classes of Shares as set out above.

The holders of the Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium and/or special equity reserve (if any) paid for the subscription of Ordinary Shares. The holders of MRPS will be exclusively

entitled to any and all rights attached to the share premium and/or special equity reserve (if any) paid for the subscription of MRPS.

Share premium paid on Ordinary Shares or MRPS shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' share premium account (the Ordinary Shares Share Premium Account) and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid; and

- any share premium paid on MRPS shall be booked in a mandatory redeemable preferred shares' share premium account (the MRPS Share Premium Account) and such share premium shall remain attached to the MRPS upon which the share premium was paid.

Special equity reserve (account 115) paid on Ordinary Shares or MRPS shall be booked in specific special equity reserve accounts, as follows:

- any special equity reserve paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' special equity reserve account (the Ordinary Shares Special Equity Reserve Account) and such special equity reserve shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the special equity reserve was paid; and

- any special equity reserve paid on MRPS shall be booked in a mandatory redeemable preferred shares' special equity reserve account (the MRPS Special Equity Reserve Account) and such special equity reserve shall remain attached to the MRPS upon which the special equity reserve was paid.

All MRPS are issued in the form of redeemable shares and the redemption of such MRPS can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose and through extraordinary general meeting of shareholders. The MRPS will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

- (i) in any circumstances whatsoever, the Company shall redeem all of the MRPS then in issue upon expiry of a ten (10) year period from the date on which the MRPS are issued (the Final Mandatory Redemption Date);

- (ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holders of MRPS may request by prior written notice to redeem all or part of the MRPS through and subject to the approval by the extraordinary general meeting of shareholders; and

- (iii) the redemption price of the MRPS to be redeemed will be equal to the par value of the redeemed MRPS, plus the MRPS Share Premium Account (if any) attached to the MRPS and that is attributable to the MRPS so redeemed, plus the MRPS Special Equity Reserve Account (if any) attached to the MRPS and that is attributable to the MRPS so redeemed and plus any accrued and unpaid dividends (if any) including the MRPS Reserve Account (defined below).

Redeemed MRPS will be cancelled forthwith after redemption and through the extraordinary general meeting of shareholders resolving on such redemption.

The holders of MRPS have the option to convert all or part of their MRPS into Ordinary Shares at any time at a conversion price equal to the fair market value equivalent of common shares which is equal to the sum of the par value of the converted MRPS, plus the MRPS Share Premium Account (if any) attached to the MRPS and that is attributable to the MRPS so converted, plus the MRPS Special Equity Reserve Account (if any) attached to the MRPS and that is attributable to the MRPS so converted, plus any accrued and unpaid dividends (if any) including the MRPS Reserve Account (defined below).

The share premium (if any) attached to the converted MRPS and that is attributable to the MRPS so converted will be allocated to the share premium of the Ordinary Shares.

The special equity reserve (if any) attached to the converted MRPS and that is attributable to the MRPS so converted will be allocated to the special equity reserve of the Ordinary Shares.

The holders of MRPS are entitled in priority to the holders of Ordinary Shares, to receive the payment of a dividend out of the profits of the Company (the MRPS Preferred Dividend).

Each holder of MRPS will be entitled, in priority to the payment of dividends to the holders of Ordinary Shares, to (i) an annual cumulative dividend equal to 0.5% of the par value of the MRPS held by such a holder, attached share premium and other associated capital contribution accounts (if any), booked as share premium in the MRPS Share Premium Account, and attached special equity reserve (if any), booked as special equity reserve in the MRPS Special Equity Reserve Account and (ii) a variable rate equal to the net (i.e., after deduction of expenses) income deriving directly or indirectly from the Underlying Investments and financed by MRPS (including share premium or special equity reserve amount paid thereon) or income derived from MRPS (including share premium or special equity reserve amount paid thereon), whether such income is already accounted for in the commercial accounts of the Company or as soon as such income is realized by the entities held by the Company (on a pro-rata basis), but not yet effectively distributed to the Company (subject to, and limited to the amount of available distributable reserves of the Company at the moment of payment of the variable rate), less (a) the amount under (i) in this paragraph and (b) any applicable margin (as determined from time to time by the board of managers of the Company and its advisers), which shall accrue daily and be computed assuming a 365 day year.

The holder(s) of the MRPS shall not be entitled to participate in the distribution of dividends (if any) paid in excess of the MRPS Preferred Dividend.

No dividend shall be paid by the Company if at the time of such deliberation, the Company does not have sufficient liquid assets to cover its current expenses in light of such proposed dividend.

In case of dissolution of the Company, the holder of MRPS will rank junior to all debts incurred by the Company but will rank senior to the holder of Ordinary Shares as set forth in article 19 below.

The holder of MRPS will only be entitled to an MRPS Preferred Dividend, provided that the Company has sufficient liquid assets available, after each such dividend payment is made to cover its current expenses immediately after the payment of the dividend and one of the following three (3) events has occurred:

- (i) the distribution of an MRPS Preferred Dividend payment is declared; or
- (ii) MRPS are redeemed or retracted by the MRPS holder; or
- (iii) the Company is wound-up.

Should the profits be sufficient to distribute an MRPS Preferred Dividend, in whole or in part, and the shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders, decides to make no distribution resolution with respect to such dividend, the amount of the dividend that should have been distributed to the MRPS holder shall be automatically allocated to a distributable reserve booked in a MRPS reserve account (the MRPS Reserve Account)”

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to amend article 13.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

#### **“ 13.1. Powers and voting rights.**

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 13.1(ii) of the Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each Ordinary Share confers an identical voting right at the time of decisions taking. The MRPS do not carry voting rights, subject to the provisions of article 8 of these Articles.”

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend article 19 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

**“ 19.** The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not to be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities will be paid as follow:

(i) firstly, in priority and on a prorata basis to the holders of MRPS according to the par value of such shares increased by any accrued but unpaid MRPS dividends, any MRPS' Share Premium Account, MRPS' Special Equity Reserve Account and MRPS Reserve Account, and.

(ii) secondly, after payment in full of the amounts due under point (i) above, the holder(s) of the Ordinary Shares (if any such shares are then outstanding) shall be entitled to be paid the remainder of the surplus, such payment to be made on an equal per share basis among the Ordinary Shares.

If the surplus available for distribution among the shareholders is insufficient to make payment of the amounts due under (i) above in full to all holders of the MRPS, then such a surplus shall be distributed among the holder(s) of the MRPS, ratably in proportion to the full amounts to which they would otherwise be respectively entitled.”

There being no further business, the Meeting is closed.

#### *Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre;

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Brookfield Property Group Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.315 (la Société). La Société a été constituée le 19 juin 2012 selon les lois de la province d'Ontario au Canada. La Société a été transférée au Grand-Duché de Luxembourg, a adopté la forme d'une société à responsabilité limitée et les statuts de la Société ont été modifiés et entièrement refondus le 13 décembre 2013 selon un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 190, page 9087 du 22 janvier 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été amendés pour la dernière fois le 22 décembre 2014, suivant un acte du notaire instrumentant, publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 972, page 46624, daté du 11 avril 2015.

A comparu:

Brookfield US Holdings Inc., une société organisée selon les lois de la Province d'Ontario, Canada, ayant son siège social au 181 Bay Street, Suite 300, Brookfield Place, Toronto, Ontario M5J 2T3, Canada (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à soixante-dix-neuf millions huit cent cinquante-trois mille sept cent quatorze Dollars des Etats-Unis et seize cents (USD 79,853,714.16), représenté par (i) dix-sept millions trois cent quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante et une (17,382,561) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune et sept milliards neuf cent soixante-sept millions neuf cent quatre-vingt-huit mille huit cent cinquante-cinq (7,967,988,855) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR), ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, toutes sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de l'article 8 des statuts de la Société;
3. Modification de l'article 13 des statuts de la Société;
4. Modification de l'article 19 des statuts de la Société;
5. Divers.

III. L'Assemblée a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

“ 8. Le capital social est fixé à soixante-dix-neuf millions huit cent cinquante-trois mille sept cent quatorze Dollars des Etats-Unis et seize cents (USD 79,853,714.16), représenté par dix-sept millions trois cent quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante et une (17,382,561) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune et sept milliards neuf cent soixante-sept millions neuf cent quatre-vingt-huit mille huit cent cinquante-cinq (7,967,988,855) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR), ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, toutes sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées. Les PSPOR et les Parts Sociales Ordinaires sont ci-après désignées individuellement comme une "Part Sociale" et collectivement comme les "Parts Sociales". Les Parts Sociales Ordinaires et les PSPOR constitueront des catégories séparées de parts sociales dans la Société. Les droits et obligations respectifs attachés à chaque classe de Parts Sociales sont exposés ci-dessous.

Toutes les Parts Sociales seront émises sous forme nominative. Généralement, les Parts Sociales Ordinaires seront acquises avec des droits de vote. Les PSPOR ne conféreront aucun droit de vote dans la limite prévue par la loi du 10 Août

1915 et seulement tant que la Société a un associé unique. En cas de pluralité d'associés, les PSPOR donneront droit à un vote par part sociale de la même manière que les Parts Sociales Ordinaires.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Les associés peuvent décider de créer des réserves spéciales (compte 115) et/ou des comptes de prime d'émission qui seront rattachés aux classes des Parts Sociales définies ci-dessus.

Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront exclusivement tous les droits quels qu'ils soient rattachés à la prime d'émission (le cas échéant) payée pour la souscription des Parts Sociales Ordinaires. Les détenteurs des PSPOR auront exclusivement tous les droits quels qu'ils soient rattachés à la prime d'émission (le cas échéant) payée pour la souscription des PSPOR.

La prime d'émission payée sur les Parts Sociales Ordinaires ou sur les PSPOR sera comptabilisée sur des comptes de prime d'émission spécifiques, comme suit:

- toute prime d'émission payée sur les Parts Sociales Ordinaires sera comptabilisée sur un compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales Ordinaires (ci-après le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires) et ladite prime d'émission restera liée aux Parts Sociales Ordinaires pour lesquelles elle a été payée; et

- toute prime d'émission payée sur les PSPOR sera comptabilisée sur un compte de prime d'émission lié aux PSPOR (ci-après le Compte de Prime d'Emission des PSPOR) et ladite prime d'émission restera liée aux Parts Sociales Préférentielles Obligatoirement Rachetables pour lesquelles elle a été payée.

La réserve spéciale (compte 115) payée sur les Parts Sociales Ordinaires ou sur les PSPOR sera comptabilisée sur des comptes de réserve spéciale spécifiques, comme suit:

- toute réserve spéciale payée sur les Parts Sociales Ordinaires sera comptabilisée sur un compte de réserve spéciale lié aux Parts Sociales Ordinaires (ci-après le Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Ordinaires) et ladite réserve spéciale restera liée aux Parts Sociales Ordinaires pour lesquelles elle a été payée; et

- toute réserve spéciale payée sur les PSPOR sera comptabilisée sur un compte de réserve spéciale lié aux PSPOR (ci-après le Compte de Réserve Spéciale des PSPOR) et ladite réserve spéciale restera liée aux Parts Sociales Préférentielles Obligatoirement Rachetables pour lesquelles elle a été payée.

Toutes les PSPOR sont émises sous forme de parts sociales rachetables et le rachat des PSPOR pourra uniquement se faire au moyen de sommes disponibles à la distribution en vertu de l'Article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, en ce compris la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la Société comme prime d'émission) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée aux fins du rachat et par assemblée générale extraordinaire des associés. Les PSPOR seront rachetées selon les modalités suivantes:

- (i) quelques soient les circonstances, la Société rachètera toutes les PSPOR alors en circulation à l'expiration d'une période de dix (10) ans à compter de la date à laquelle les PSPOR ont été émises (la Date Ultime de Rachat Obligatoire);

- (ii) Nonobstant la Date Ultime de Rachat Obligatoire et à tout moment avant cette Date, les détenteurs de PSPOR peuvent demander par avis écrit préalable de racheter toutes ou une partie des PSPOR par et sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire; et

- (iii) le prix de rachat des PSPOR sera égal à la valeur nominale des PSPOR rachetées, plus le Compte de Prime d'Emission des PSPOR (le cas échéant) rattaché aux PSPOR et attribuable aux PSPOR ainsi rachetées, plus le Compte de Réserve Spéciale des PSPOR (le cas échéant) rattaché aux PSPOR et attribuable aux PSPOR ainsi rachetées, plus tous les dividendes cumulés et non payés (le cas échéant) y compris le Compte de réserve des PSPOR (tel que défini ci-dessous).

Les PSPOR rachetées seront immédiatement annulées après le rachat par l'assemblée générale extraordinaire des associés qui a décidé ce rachat.

Les détenteurs de PSPOR ont l'option de convertir toutes ou une partie des PSPOR en Parts Sociales Ordinaires. A tout moment à un prix de conversion égal à la valeur nominale des PSPOR converties, plus le Compte de Prime d'Emission des PSPOR (s'il y en a) lié aux PSPOR et attribuable aux PSPOR ainsi converties, plus le Compte de Réserve Spéciale des PSPOR (s'il y en a) lié aux PSPOR et attribuable aux PSPOR ainsi converties, plus les dividendes cumulés et non payés (le cas échéant) y compris le Compte de Réserve des PSPOR (défini ci-dessous).

La prime d'émission (s'il y en a) liée aux PSPOR converties et attribuable aux PSPOR ainsi converties sera affectée à la prime d'émission des Parts Sociales Ordinaires.

La réserve spéciale (s'il y en a) liée aux PSPOR converties et attribuable aux PSPOR ainsi converties sera affectée à la prime d'émission des Parts Sociales Ordinaires.

Les détenteurs de PSPOR ont le droit avant les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de recevoir le paiement d'un dividende sur les bénéfices de la Société (le Dividende Privilégié PSPOR).

Chaque détenteur de PSPOR aura droit en priorité au paiement de dividendes sur les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, à (i) un dividende annuel cumulatif égal à zéro virgule cinq pour cent (0,5%) de la valeur nominale des PSPOR détenues par ce détenteur plus la prime d'émission reliée et les autres comptes d'apport en capital associés (le cas échéant), enregistrés en prime d'émission sans le Compte de Prime d'Emission des PSPOR et la réserve spéciale en capital rattachée (le cas échéant), enregistrés en réserve en capital spéciale dans le Compte de Réserve en Capital Spécial et (ii) un taux variable égal au revenu net (après déduction des dépenses) provenant directement ou indirectement des Investissements



Sous-jacents et financés par les PSPOR (notamment la prime d'émission ou le montant de la réserve en capital spéciale payé dessus) ou le revenu dérivé des PSPOR (notamment la prime d'émission le montant de la réserve en capital spéciale payé dessus), que ce revenu soit déjà pris en compte dans les comptes sociaux de la Société ou qu'il ait été réalisé par les entités détenues par la Société (au pro rata), mais non encore effectivement distribué à la Société (dans ce cas dans les limites du montant des réserves distribuables de la Société au moment du paiement du taux variable), moins (a) le montant au point (i) de ce paragraphe et (b) toute marge applicable (déterminée de temps en temps par le conseil de gérance de la Société et ses conseillers), qui court quotidiennement et qui sera calculé en supposant une année de 365 jours.

Les détenteurs de PSPOR n'auront pas le droit de participer à la distribution de dividendes (le cas échéant) payé en plus du Dividende Privilégié PSPOR.

Aucun dividende ne sera payé par la Société si au moment de cette délibération, la Société n'a pas d'actifs liquides suffisants pour couvrir les dépenses courantes étant donné le dividende envisagé.

En cas de dissolution de la Société, le détenteur de PSPOR aura un rang inférieur à toutes les dettes de la Société mais un rang supérieur aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires tel que défini à l'article 19 ci-dessous.

Le détenteur de PSPOR n'aura droit à un Dividende Préférentiel PSPOR que si la Société dispose d'actifs liquides suffisants, après que chacun de ces paiements de dividende est effectué, pour couvrir ses dépenses courantes immédiatement après le paiement du dividende et qu'une des trois (3) conditions suivantes soit remplie:

- (i) la distribution d'un Dividende Préférentiel PSPOR soit déclarée; ou
- (ii) les PSPOR sont rachetées ou rétractées par les détenteurs de PSPOR; ou
- (iii) la Société soit liquidée.

Si les bénéfices sont suffisants pour distribuer tout ou partie d'un Dividende Préférentiel PSPOR et l'associé, ou en cas de pluralité, l'assemblée générale des associés décide de ne pas effectuer de distribution en relation avec ce dividende, le montant du dividende qui aurait été distribué aux détenteurs de PSPOR sera automatiquement affecté à une réserve distribuable comptabilisée sur un compte de réserve PSPOR (ci-après le Compte de Réserve PSPOR).»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 13.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

##### **« 13.1. Pouvoirs et droits de vote.**

(i) A moins que les résolutions ne soient prises en vertu de l'article 13.1(ii) des Statuts, les résolutions des associés sont prises en assemblées générales (les Assemblées Générales).

(ii) Si le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq (25), les décisions des associés peuvent être adoptées par écrit (les Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque Part Sociale Ordinaire confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions. Les PSPOR sont dépourvues de droits de vote, sous réserve des dispositions de l'article 8 des présents Statuts.»

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 19 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **19.** La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société. Le surplus après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué comme suit:

(i) premièrement, en priorité sur une base prorata au(x) détenteur(s) des PSPOR selon la valeur nominale de ces parts sociales augmenté des dividendes impayés sur les PSOR, toute prime d'émission des PSPOR, courus mais impayés, tout Compte de Prime d'Emission PSPOR, Compte de Réserve Spéciale des PSPOR et Compte de Réserve PSPOR; et

(ii) deuxièmement, après paiement intégral des montants dus en vertu du point (i) ci-dessus, le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires (si de telles parts sociales existent toujours) auront le droit d'être payés avec l'excédent restant, un tel paiement devant être fait sur une base proportionnelle par part sociale parmi les Parts Sociales Ordinaires.

Si le surplus disponible pour une distribution parmi les associés est insuffisant afin de réaliser le paiement intégral du montant dû sous le point (i) ci-dessus à(aux) détenteur(s) des PSPOR, alors ce surplus sera distribué parmi ce(s) détenteur(s) en proportion des plein montants auxquels ils autrement eu droit».

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents Euros (EUR 1,400.-).

*Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42360. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mars 2016.

Référence de publication: 2016082520/359.

(160049703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

**Quality Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Treetops Holdings S.à r.l.).**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 136.596.

In the year two thousand and sixteen, on the fourteenth day of the month of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Salamanca Trustees (Jersey) Ltd, acting as trustees of Thunderbird Trust, with registered office at One The Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QA, Channel Islands registered with the Jersey Register Companies under number 7371 (the "Sole Shareholder"),

Here represented by Me Jérôme Mausen, Avocat, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 8 March 2016, which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the sole shareholder of Treetops Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 136.596 (the "Company"), incorporated under the laws of Luxembourg by virtue of a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated January 15<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated March 26<sup>th</sup>, 2008, number 734 and which articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of January 19<sup>th</sup>, 2015, before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, who acted in replacement of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated March 12<sup>th</sup>, 2015, number 680.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.
2. The Sole Shareholder has taken the following sole resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company into "Quality Holdings S.à r.l." and to consequentially amend the first sentence of Article 1 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby formed a private limited liability company "société à responsabilité limitée" under the name of Quality Holdings S.à r.l. (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended and by the present Articles of Incorporation."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le quatorze mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Salamanca Trustees (Jersey) Ltd, agissant en tant que trustees de Thunderbird Trust, ayant son siège social à One The Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QA, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Registre de Jersey sous le numéro 7371 (l'Associé Unique),

représentée par Me Jérôme Mausen, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 8 mars 2016, laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte.

étant l'associé unique de Treetops Holdings S.à r.l, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.596 (la "Société"), constituée par acte reçu devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 26 mars 2008, numéro 734 et dont les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu en date du 19 janvier 2015 par devant Maître Carlo Wersandt notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 mars 2015, numéro 680.

La partie comparante, agissant en la qualité précédemment mentionnée, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que le capital social est entièrement représenté et des décisions peuvent valablement être prises par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique a pris la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

L'Associé Unique de la Société a décidé de changer la dénomination de la Société en «Quality Holdings S.à r.l.» et, par conséquent, de modifier l'article 1 des Statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de Quality Holdings S.à r.l. (ci-après dénommé «la Société»), qui sera régit par les Lois du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les mandataires et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: J. MAUSEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/8774. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mars 2016.

Référence de publication: 2016083205/81.

(160049864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

**TD Grand Duché de Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 10.537.120,00.**

Siège social: L-2958 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.484.

In the year two thousand and sixteen, on the ninth day of March,

before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of TD Grand Duché de Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 10,537,120, having its registered office at 46A, Avenue JF Kennedy, L-2951

Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 155.484 (the “Company”).

There appeared

TD Group US Holdings LLC, a limited liability company validly existing under the laws of the state of Delaware, with its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA and registered with the Department of State: Division of Corporations in Delaware (the “Sole Shareholder”),

represented by Mr Baptiste AUBRY, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, with said power of attorney, initialed ne varietur, and remaining annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 10,537,120 shares, representing the whole share capital of the Company, were represented so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder had been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requested the notary to enact that the agenda of the meeting would be the following:

#### *Agenda*

1. Amendment to the signatory regime of the Company and subsequent amendment to article 12 of the articles of association of the Company.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

#### *Sole resolution*

It was resolved to amend the signatory regime of the Company so that the Company be now bound by the joint signatures of any two managers of the Company.

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 12 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 12. Powers of the managers.** All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

Contracts, documents or instruments in writing requiring execution by the Company shall be signed by its sole manager, or in the case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers either by hand or by facsimile or mechanical signature or otherwise and all contracts, documents or instruments in writing so signed will be binding upon the Company without any further authorization or formality.

Where the Company is managed by a board of managers, the board is authorized from time to time by resolution to appoint any manager or any other person on behalf of the Company to sign either by hand or by facsimile or mechanical signature or otherwise and deliver either contracts, documents or instruments in writing generally.

Contracts, documents or instruments in writing that are to be signed may be signed electronically. The term “contracts, documents or instruments in writing” as used in this article 12 includes without limitation deeds, mortgages, charges, conveyances, powers of attorney, transfers and assignments of property of all kinds (including specifically but without limitation transfers and assignments of shares, warrants, bonds, debentures or other securities), proxies for shares or other securities and all paper writings.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may by way of a resolution delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le neuvième jour du mois de mars,

par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de TD Grand-Duché de Luxembourg, une société à responsabilité limitée dûment constituée et valablement existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 10.537.120 USD, ayant son siège social au 46A, Avenue JF Kennedy, L-2951 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.484 (la «Société»).

A comparu:

TD GROUP US Holdings LLC, une société à responsabilité illimitée valablement existante selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Department of State: Division of Corporations in Delaware (l'«Associé Unique»),

représenté par Me Baptiste AUBRY, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous sein privée.

Ladite procuration, signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 10.537.120 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société étaient représentées de sorte que l'assemblée pouvait valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique avait été préalablement informé.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a prié le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification du régime de signature de la Société et modifications subséquentes de l'article 12 des statuts de la Société. Après que l'ordre du jour a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Résolution unique*

Il a été décidé de modifier le régime de signature de la Société de façon à ce que la Société puisse être juridiquement engagée par les signatures conjointes de deux gérants de la Société, sans considération de leur catégorie.

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 12 des statuts de la Société afin de les lire comme suit:

« **Art. 12. Capital.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

Les contrats, documents ou instruments écrits et devant être signés par la Société le sont par son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, conjointement par deux gérants de la Société, soit à la main, par fac-similé, par tout moyen mécanique ou par tout autre moyen. Tous les contrats, documents ou instruments par écrits ainsi signés engageront la Société sans aucune autre autorisation ou formalité.

Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut décider, dans une résolution, de déléguer de manière ponctuelle à tout gérant ou à toute autre personne le pouvoir de signer pour le compte de la Société, soit à la main, par fac-similé, par tout moyen mécanique ou par tout autre moyen et d'exécuter les contrats, documents ou instruments écrits en général.

Les contrats, documents ou instruments écrits devant être signés peuvent l'être par voie électronique. L'expression «contrats, documents ou instruments par écrit» utilisée dans l'article 12 inclut sans limitation les actes, hypothèques, charges, cessions immobilières, procurations, transferts et cessions de propriété de toutes sortes (incluant spécifiquement mais sans limitation les transferts et cessions de parts sociales, warrants, obligations, titres ou autres valeurs mobilières), représentations de parts sociales ou autres valeurs mobilières et tous les écrits.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut par résolution déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat. »

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement évalués à 1.000,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Baptiste AUBRY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 mars 2016. Relation GAC/2016/1983. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): BENTNER.

Référence de publication: 2016083220/126.

(160049745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

### SMAG, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9390 Reisdorf, 3A, Klengreisdorf.

R.C.S. Luxembourg F 10.758.

#### — STATUTS

Entre les soussignés:

Prénom	Nom	Domicile	Profession	Nationalité
Ghyslain	AOUE	75 Rue Tasiaux, B-6600 Bastogne	Cuisinier en reclassement	Espagnole
Monique	SABA	3A Klengreisdorf L-9390 Reisdorf	Couturière	Belge
Gertrude	NDJIKAM	75 Rue Tasiaux, B-6600 Bastogne	Sans profession	Camerounaise
Magloire	BALYAG	1 Rue Jean-Pierre Erpelding L-1472 Luxembourg	Carreleur	Belge

Et toutes celles et ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

#### **Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Exercice social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** L'association prend le nom SMAG.

**Art. 2. Siège social.** Le siège est établi à Reisdorf et pourra être déplacé à tout autre endroit de la même commune sur simple décision du conseil d'administration.

**Art. 3. But et devise** Alinéa 1. Objet. L'association qui poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique religieuse et nationaliste a pour objet:

- d'organiser des événements culturels, de détente, sportifs et d'informations sur des thèmes variés;
- d'encourager autour d'actions sociales le rapprochement de tous les citoyens, originaires ou non du Grand-Duché du Luxembourg, et ses pays limitrophes, sans distinction de sexe, de culture et de religion;
- de défendre, accompagner, soutenir et promouvoir l'intégration et la réussite des différents membres dans tous les domaines de la vie sociale;
- de cultiver l'esprit de fraternité, de solidarité et d'entraide entre les populations d'ici et d'ailleurs;
- de coopérer avec les autres associations sans but lucratif et non gouvernementales (ONG) dans un cadre amical et culturel pour le développement des différents projets;
- de venir en aide aux populations des pays sous-développés via des projets ciblés tel que l'accès à l'eau potable, le soutien à la scolarisation, des campagnes de vaccination et d'information pour faire face aux problèmes du quotidien, etc.

Alinéa 2. Devise. La devise de l'association est: «Fraternité - Solidarité - Humanité».

**Art. 4. Durée de l'association.** L'association est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5. Exercice social.** L'exercice social de l'association coïncide avec l'année civile.

#### **Titre II. Membres**

**Art. 6.** L'association se compose de membres associés, communément appelés les membres, et de membres d'honneur. Les membres associés et d'honneur s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Alinéa 1. Les membres associés. Les membres associés, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont des personnes physiques ou morales qui remplissent les conditions fixées dans le présent statut, au

#### **Titre III. Ils ont le droit de vote**

Alinéa 2. Les membres d'honneur. Les membres d'honneur sont des personnes physiques ou morales ayant participé au développement ou au rayonnement de l'association. Ils sont désignés par l'assemblée générale à la majorité absolue. Ils sont dispensés des cotisations et n'ont pas le droit de vote.

#### **Titre III. Adhésion, Retrait, Démission, Sanctions, Exclusion**

**Art. 7. Adhésion.** Alinéa 1. L'association est ouverte à toute personne physique et morale, sous conditions d'acceptation de sa demande.

Alinéa 2. L'adhésion de tout nouveau membre se fera par une demande écrite ou orale soumise au conseil d'administration qui statuera sur l'admission ou non de ce dernier.

**Art. 8. Droit d'adhésion et cotisations.**

Alinéa 1. Droit d'adhésion. Le droit d'adhésion est fixé à 50 euros. Il est unique, non remboursable et redevable après acceptation de la demande dans les conditions fixées à l'article 7.

Alinéa 2. Cotisation. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une cotisation mensuelle ne pouvant dépasser 150 euros par année dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

**Art. 9. Retrait.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration.

**Art. 10. Sanctions, Démission, Exclusion.** Sanctions. Tout membre ayant transgressé les règles stipulées par le présent statut peut être sanctionné; celle-ci allant d'une simple amende à une exclusion définitive

Démission. Est réputé démissionnaire après le délai de 6 mois à compter du jour de l'échéance des cotisations tout membre n'ayant pas payé la cotisation lui incombant.

Exclusion. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association ou ne respectent pas les conditions émises à l'article 6 des présents statuts. À partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

**Art. 11.** L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

**Art. 12.** La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

**Titre IV. L'assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement au moins une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit en proposant un ordre du jour au conseil d'administration.

**Art. 14.** L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- la modification des statuts et, le cas échéant, du règlement interne;
- la nomination et révocation des administrateurs et, le cas échéant, des réviseurs de caisse;
- l'approbation des budgets et comptes;
- la dissolution de l'association;
- l'exclusion d'un membre.

**Art. 15.** La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant courrier postal ou électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé. Aucune décision ne peut être prise sur un objet ne figurant à l'ordre du jour.

**Art. 16.** Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à majorité absolue des voix sous réserve des dispositions des articles 10, 24. Chaque membre ne peut représenter qu'un seul autre membre. Le mandat doit être écrit.

**Art. 17.** Les résolutions de l'assemblée générale, signées par deux membres du conseil d'administration, sont portées à la connaissance des membres et des tiers par voie postale ou électronique. Elles sont conservées dans un registre au siège de l'association pouvant être consulté sur demande préalable par les associés et les tiers.

**Titre V. Conseil d'administration**

**Art. 18.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins 3 et au plus 6 administrateurs, élus à la majorité simple des voix. La durée de leur mandat est de 2 ans renouvelables autant de fois que nécessaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises de manière collégiale. Il désigne obligatoirement en son sein un président, un secrétaire et un trésorier et éventuellement un vice-président et un porte-parole.

**Art. 19.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la demande de la moitié des administrateurs. Il ne peut valablement délibérer que si la moitié des administrateurs au moins sont présents ou représentés. Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul autre administrateur. Le mandat doit être écrit. Toute décision est prise à la majorité absolue des voix

**Art. 20.** Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. À l'égard des tiers, l'association sera valablement engagée par les signatures d'au moins deux administrateurs en fonction.

Toutefois, la gestion journalière des affaires de l'association peut être déléguée par le conseil d'administration, à l'exclusion de tous autres pouvoirs, soit à un associé, soit à un tiers.

**Art. 21.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

#### **Titre VI. Les ressources de l'association et leurs utilisations**

**Art. 22. Les ressources.** Les ressources de l'association se composent des cotisations des membres, des subventions éventuelles, des recettes provenant de l'organisation des activités culturelles, des dons et legs de toutes natures.

**Art. 23. Utilisations des ressources.** Les ressources sont destinées à financer les différentes activités de l'association et à acquérir les biens nécessaires à son développement, à venir en aide aux membres conformément à l'objet de l'association, dans les conditions définies par règlement intérieur.

Aucun membre ne peut prétendre à une rémunération quelconque.

Toute transaction des biens de l'association est soumise à la signature d'au moins deux membres du conseil d'administration.

#### **Titre VII. La modification des statuts, La dissolution et la liquidation**

**Art. 24.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts ou la dissolution de l'association que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification aux statuts ou dissolution ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification aux statuts porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;

b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;

c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 25.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté, après liquidation du passif, à une association ayant des buts similaires.

#### **Titre VIII. Dispositions particulières et finales**

**Art. 26. Règlement intérieur.** Un règlement intérieur sera rédigé portant tous les éléments du présent statut s'y réfèrent.

**Art. 27. Dispositions finales.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, ainsi, le cas échéant, qu'au règlement interne en vigueur.

Ainsi fait à Reisdorf, le 1<sup>er</sup> février 2016.

Ghyslain AOUE / Monique SABA / Gertrude NDJIKAM / Magloire BALYAG

*Les membres fondateurs*

Référence de publication: 2016083173/140.

(160049249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

---

#### **Richmond Invest GMBH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 195.184.

In the year two thousand sixteen, on the tenth of March.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER notary, residing in Junglintser, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

FLANDRIN PARTNERS LTD, a Private Limited Company established and existing under the laws of the United Kingdom with registered office at 73, Cornhill, London, EC3V 3QX, (United Kingdom), registered at the Companies house of the United Kingdom under Company number 08751774,



represented by Fiduciaire EUROLUX, société anonyme with registered office in 196, Rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, itself duly represented by Mr. Axel MARGGRAFF, employee, professionally residing at L-1220 Luxembourg, 196 Rue de Beggen by virtue of a proxy given under private seal, given in Luxembourg on May 10<sup>th</sup> 2016.

Such proxy, after having been initialed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

I. That the appearing party is the sole shareholder of “RICHMOND INVEST GmbH”, a société à responsabilité limitée having its registered office in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, registered with the Luxembourg trade and companies' register under the number B 195.184.

II. That the appearing party, represented as said before, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The shareholder decides to convert the 2,500 class-A shares and the 10,000 class B-shares into regular shares with a nominal value of one Euro each and therefore to amend the first paragraph of Article 6 of the Articles of Association which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. (First paragraph).** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each”

*Second resolution*

The shareholder decides to amend Article 7 of the Articles of Association which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 7.** The share capital may be changed at any time by approval of the majority of shareholders.”

*Third resolution*

The shareholder decides to amend Sentence 2 of Article 9 of the Articles of Association which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 9. (Second sentence).** They may only be transferred inter vivos to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the resolution of the shareholders.”

*Fourth resolution*

The shareholder decides to amend Sentence 3 of Article 9 of the Articles of Association which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 9. (Third sentence).** In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by resolution of the shareholders.”

*Fifth resolution*

The shareholder decides to amend Sentence 3 of Article 12 of the Articles of Incorporation which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 12. (Third sentence).** The manager is appointed and can be dismissed freely at any time without a legitimate reason (“cause légitime”) by resolution of the shareholders.”

*Sixth resolution*

The shareholder decides to remove Article 15 by replacing it by the following:

“ **Art. 15.** Subject to approval by resolution of the shareholders the manager can decide on the payment of an interim dividend according to the stipulations of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies.”

*Seventh resolution*

The shareholder decides to remove Sentence 2 of Article 17 without replacement.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

### Es folgt die Deutsche Übersetzung

Im Jahr zweitausendsechszehn, den zehnten März.

Vor Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz in Junglintser,

IST ERSCHIENEN:

FLANDRIN PARTNERS LTD, eine Private Limited Company mit Sitz in 73, Cornhill, EC3V 3Qx London (Großbritannien), eingetragen im Companies House of the United Kingdom unter der Nummer 08751774,

hier vertreten durch FIDUCIAIRE EUROLUX, Aktiengesellschaft mit Sitz in 196, rue de Beggen, L-1220 Luxemburg, selbst vertreten durch Herrn Axel MARGGRAFF, Angestellter, berufliche Anschrift in 196, rue de Beggen, L-1220 Luxemburg aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 10. März 2016.

Die Vollmacht, welche „ne varietur“, durch den Bevollmächtigten, der Erschienenen und den unterzeichneten Notar unterschrieben wurden, werden der vorliegenden Urkunde beigefügt bleiben.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichnenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden.

I. Dass die Komparentin, alleinige Gesellschafterin der RICHMOND INVEST GmbH, die einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts mit Sitz in 196, rue de Beggen, L-1220 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“) Sektion B, Nummer 195.184, ist.

II. Dass die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse fasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Gesellschafterin beschließt, die 2.500 Klasse-A Anteile und die 10.000 Klasse-B Anteile in reguläre Anteile mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-) pro Aktie umzuwandeln und dazu den ersten Absatz von Artikel 6 des Gesellschaftsvertrages wie folgt zu fassen:

„ **Art. 6. (Erster Absatz).** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in 12.500 Anteile mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-) pro Anteil.“

#### *Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafterin beschließt Artikel 7 des Gesellschaftsvertrages wie folgt zu fassen:

„ **Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann zu jedem Zeitpunkt durch einen Mehrheitsbeschluss der Gesellschafter geändert werden.“

#### *Dritter Beschluss*

Die Gesellschafterin beschließt, den zweiten Satz von Artikel 9 des Gesellschaftsvertrages wie folgt zu fassen:

„ **Art. 9. (Zweiter Satz).** Die Übertragung an neue Gesellschafter bedarf einer Zustimmung durch einen entsprechenden Gesellschafterbeschluss.“

#### *Vierter Beschluss*

Die Gesellschafterin beschließt, den dritten Satz von Artikel 9 des Gesellschaftsvertrages wie folgt zu fassen:

„ **Art. 9. (Dritter Satz).** Im Falle des Todes können die Anteile des verstorbenen Gesellschafters nur nach entsprechendem Beschluss der Gesellschafter an neue Gesellschafter übertragen werden.“

#### *Fünfter Beschluss*

Die Gesellschafterin beschließt, den dritten Satz von Artikel 12 des Gesellschaftsvertrages wie folgt zu fassen:

„ **Art. 12. (Dritterer Satz).** Der Geschäftsführer kann frei und jederzeit ohne legitimen Grund (cause légitime) durch einen entsprechenden Beschluss der Gesellschafter abgesetzt werden.“

#### *Sechster Beschluss*

Die Gesellschafterin beschließt Artikel 15 wie folgt neu zu fassen:

„ **Art. 15.** Der Geschäftsführer kann, vorbehaltlich der Genehmigung durch einen entsprechenden Beschluss der Gesellschafter unter Einhaltung der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften, eine Vorabdividende beschließen.“

#### *Siebter Beschluss*

Der Komparent beschließt, den zweiten Satz von Artikel 17 ersatzlos zu streichen.

*Kosten*

Die Kosten, Gebühren und jegliche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde erwachsen, belaufen sich ungefähr auf insgesamt eintausend Euro (EUR 1.000,-)

*Erklärung*

Der amtierende Notar, welcher Deutsch und Englisch spricht und versteht, erklärt hiermit dass, auf Ersuchen der vorerwähnten Komparentin, diese Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Version; im Falle von Unstimmigkeiten zwischen der englischen und deutschen Version wird, auf Wunsch der vorerwähnten Komparentin, die englische Version maßgebend sein.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung an den vorerwähnten Bevollmächtigten des Komparenten, hat derselbe Anwalt die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Axel MARGGRAFF, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 mars 2016. Relation GAC/2016/2060. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): BENTNER.

Référence de publication: 2016083114/123.

(160049190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

**Prestige Motor Racing, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 204.803.

—  
STATUTS

L'an deux mille seize, le dix mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Guillaume LEMAIRE, gérant, né à Havre (France), le 28 mars 1971, demeurant à F-92210 Saint Cloud, 14, Parc de Montretout (France), ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de PRESTIGE MOTOR RACING, (ci-après la Société").

**Art. 3.** La société a pour objet:

- l'organisation de manifestations et d'événements relatifs à l'automobile.
- l'achat et la vente, l'import et l'export de véhicules automobiles neufs et d'occasions de tout type
- la négociation et la conclusion de contrat et conventions avec garagistes pour compte propre ou pour compte de tiers comprenant notamment des prestations de service mécanique, de transport, d'assistance, de réparation sur véhicules.
- la location ou la mise à disposition à titre onéreux de véhicule automobile de tous types.
- l'acquisition, la mise en valeur, la location ainsi que la cession de biens ou droits immobiliers nécessaires à la réalisation de l'objet social.
- la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés et affaires commerciales, industrielles, financières ou immobilières, luxembourgeoises ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts ou autres droits sociaux

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Strassen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

## **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Guillaume LEMAIRE, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Constation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 1.200,- EUR.

##### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

2.- Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Guillaume LEMAIRE, gérant, né à Havre (France), le 28 mars 1971, demeurant à F-92210 Saint Cloud, 14, Parc de Montretout (France), gérant technique, et

Monsieur Emilien DUPUIS, gérant, né à Fécamp (France), le 1<sup>er</sup> juin 1982, demeurant au 1, rue des pièces du château, à F-78125 La Boissière-Ecole (France), gérant administratif

3.- La Société est valablement engagée:

- pour tout engagement qui ne requiert pas une autorisation d'établissement, (savoir versements, virement et tout autre transaction financière ou stratégique du groupe) par la signature individuelle du gérant administratif, et

- pour tout engagement qui requiert une autorisation d'établissement, par la signature conjointe des deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 mars 2016. Relation GAC/2016/2065. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): BENTNER.

Référence de publication: 2016083089/128.

(160049401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

#### **Rubia Fragrance Group S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 101.601.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2430 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016083105/9.

(160050190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

**Minit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 109.893.

Les statuts coordonnés à la date du 09 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

*Notaire*

Référence de publication: 2016083000/12.

(160050077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

---

**Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Luxembourg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2516 Luxembourg, 36, rue Herbert Schaefer.  
R.C.S. Luxembourg F 5.925.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait portant sur la dissolution et la liquidation de l'association*

Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 mars 2016 adoptées à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés ayant rassemblé le quorum repris des deux tiers des membres (55 sur 69 membres actifs).

**1. Proposition de dissolution de l'association.** Vu les raisons qui ont été exposées, l'Assemblée Générale a décidé unanimement de dissoudre l'association à compter de ce jour et d'ouvrir la phase de liquidation.

**2. Détermination de l'affectation de l'actif net de l'association.** Etant attesté qu'à la lecture du bilan, l'association ne doit recouvrer aucune créance, ni payer aucune dette, qu'elle ne possède par ailleurs aucun actif immobilier ou financier, ni aucun stock, l'Assemblée Générale décide unanimement d'affecter l'actif net restant, constitué par les avoirs en banque et en caisse à la Société de la Croix-Rouge Luxembourgeoise, conformément à l'article 41 de ses statuts.

**3. Nomination de liquidateurs et conditions de liquidation.** L'assemblée générale a décidé de mandater Messieurs ZENNER Fernand, (président de l'association) employé CFL en retraite, demeurant à L-2516 Luxembourg, 36, rue Herbert Schaefer, de nationalité luxembourgeoise, et

THOMA Günther dit Pierre, (Reviser de caisse de l'association) employé de l'État en retraite, demeurant à L-2738 Luxembourg, 1, rue Paul Wilwertz, de nationalité luxembourgeoise,

comme liquidateurs, leur confère les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations en cours, et d'attribuer l'actif net de la liquidation conformément à la résolution précédente.

L'Assemblée Générale donne également pouvoir aux liquidateurs d'accomplir toutes les formalités de déclaration liées à la dissolution et à la liquidation de l'association.

**4. Clôture de la liquidation.** Les liquidateurs dûment mandatés par l'Assemblée Générale en date du 6 mars 2016 déclarent avoir affecté l'actif net à la Société de la Croix-Rouge Luxembourgeoise par virement bancaire.

S'étant acquittés de leur mandat, ils déclarent en date du 21 mars 2016 la clôture de la liquidation de l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Luxembourg.

A Luxembourg, le 21 mars 2016.

Référence de publication: 2016083363/31.

(160050946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

---

**Sof-10 HIP Lux JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Sof-10 Starlight 38 EUR S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 197.623.

In the year two thousand sixteen, on the sixteenth day of the month of March.

Before Us, Edouard DELOSCH, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. SOF-10 Lux Master Co S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at L-2453 Luxembourg, 2-4 rue Eugène Ruppert, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 186.115,

here represented by Ben Broucher, private employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 15, 2016.

The proxy signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, is the sole shareholder of “SOF-10 Starlight 38 EUR S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2453 Luxembourg, 2-4 rue Eugène Ruppert, established under the laws of Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 197.623, incorporated by deed enacted by Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on June 10, 2015 published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on August 12, 2015 under number 2046. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party, represented as stated above, requested to the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Amendment of the registered name of the Company, to be changed into “SOF-10 HIP Lux JV S.à r.l.”.
2. Amendment of Article 1 of the Articles of Association of the Company to reflect such action.
3. Miscellaneous.

Then the sole shareholder took the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolves to change the name of the Company, from “SOF-10 Starlight 38 EUR S.à r.l.” into “SOF-10 HIP Lux JV S.à r.l.”.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 1 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “SOF-10 HIP Lux JV S.à r.l.” (the “Company”), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the “Company Law”) and by the present articles of association (the “Articles”).”

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, they signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L’an deux mille seize, le seizième jour du mois de mars.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. SOF-10 Lux Master Co S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au L-2453 Luxembourg, 2-4 rue Eugène Ruppert, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 186.115,

ici représentée par Ben Broucher, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 15 mars 2016.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie, représentée comme dit ci-avant, déclare être l’associée unique de la société à responsabilité limitée «SOF-10 Starlight 38 EUR S.à r.l.» ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 197 623, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 10 juin

2015 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 12 août 2015 sous le numéro 2046. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire d'acter comme suit que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de la dénomination sociale de la société, à changer en «SOF-10 HIP Lux JV S.à r.l.».
2. Modification de l'article 1 des statuts de la société en conséquence.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associée unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société, de «SOF-10 Starlight 38 EUR S.à r.l.» en «SOF-10 HIP Lux JV S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SOF-10 HIP Lux JV S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. BROUSCHER, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/9071. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 29 mars 2016.

Référence de publication: 2016085531/99.

(160052742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

**TexMax Solidario ASBL, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3721 Rumelange, 3, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg F 10.765.

—  
STATUTS

En l'an deux mille seize, le 17 Mars

Entre les soussignés, à savoir:

1. Madame Teresa PIRES, Assistant Parental, de nationalité Portugaise, née le 22/11/1981 à Oliveira de Azemeis, Portugal, résidant à L-3721 Rumelange, 3, rue d'Esch

2. Monsieur Marco VAZ, Manoeuvre, de nationalité Portugaise, né le 02/05/1977 à Coimbra, Portugal, résidant à L-3721 Rumelange, 3, rue d'Esch

3. Madame Maria Natalia CERQUEIRA, Assistant Parental, de nationalité Portugaise, née le 28/10/1977 à Vila Verde, Portugal, résidant à L-4750 Pétange, 192, route de Longwy

Ci-après dénommés: "les associés fondateurs"

et tous ceux qui deviendront membres associés par la suite, il a été formé une association sans but lucratif à but scientifique, conformément à la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:



## **Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination, objet social, siège et durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée TexMax Solidario ASBL

**Art. 2.** L'association a pour objet l'aide humanitaire à des populations en situation de besoin au Luxembourg et dans le monde sans exclusion de religions ou de nationalités par le biais d'aide et d'assistance destinés à couvrir les besoins essentiels de la vie tel que: aide alimentaire, aide au logement, construction ou reconstruction de logements et d'infrastructures techniques et d'intérêt général. L'aide pourra encore prendre la forme de projets destinés à couvrir des besoins d'éducation d'enfants et adolescents à travers l'organisation d'activités récréatives et de vacances et à travers l'organisation de cycles scolaires et d'un soutien scolaire. L'aide à l'éducation pour les enfants et adolescents pourra être étendue aux adultes par la formation d'adultes au moyen de stages de formation, de stages d'apprentissage, de stages en entreprise, d'aide à l'emploi, d'orientation professionnelle et d'information sur la formation. Finalement l'aide humanitaire pourra prendre la forme d'une aide aux populations migratoires pour réintégrer leur pays d'origine ou un pays de leur choix à l'exclusion du Grand-Duché du Luxembourg, en fournissant des cours de langue qui intègrent les données culturelles du pays visé et une information sur les formalités administratives à remplir dans le pays visé.

L'association aura encore comme objet le soutien et l'organisation d'activités culturelles au Luxembourg et dans le monde par l'organisation de manifestations culturelles telles que l'organisation d'expositions, débats et colloques. L'association pourra éditer des ouvrages sans considération par rapport au support sur lesquels les ouvrages seront édités ou quant au mode d'expression. Elle pourra organiser des voyages culturels ayant pour but le maintien de la mémoire de traditions, de cultures et de faits d'histoire. Finalement elle pourra encourager des artistes par l'attribution de bourses d'études ou de bourses pour des projets, pour la réalisation d'oeuvres artistiques particulières ou pour la réalisation d'oeuvres artistiques sur une durée fixe, sans distinction ou restriction quant au mode d'expression artistique.

L'association pourra encore entreprendre toutes opérations financières, mobilières ou immobilières et autres se rattachant directement ou indirectement à son objet et susceptibles d'en assurer ou d'en favoriser la réalisation.

**Art. 3.** L'association a son lieu d'implantation et son siège social dans la commune de Rumelange, avec adresse à:  
L-3721 Rumelange, 3, rue d'Esch

**Art. 4.** Elle est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre 2. Les associés**

**Art. 5.** Le nombre des associés est illimité sans pouvoir être inférieur à trois (3).

**Art. 6.** Toute personne désirant devenir membre devra introduire une demande d'admission écrite qui est soumise à l'agrément par le comité. Toute demande d'agrément d'un candidat en-dessous de 18 ans doit contenir l'assentiment de ses représentants légaux. Les membres devront verser une cotisation annuelle qui est fixée au début de chaque saison par le comité. Le montant de cette cotisation est de 10€ maximum.

**Art. 7.** La qualité de membre se perd par:

- a) démission;
- b) exclusion;
- c) décès.

**Art. 8.** La démission des membres doit être envoyée par écrit au comité. Elle ne peut être acceptée que si le membre a liquidé toutes les dettes contractées auprès de l'association.

L'acceptation ou le refus de la démission sont décidés par le comité.

**Art. 9.** La suspension de la qualité de membre pourra être prononcée provisoirement par le comité dans les cas suivants:

- a) en cas de non-paiement des cotisations ou dettes après mise en garde;
- b) pour infractions graves au règlement et statuts après avoir entendu le membre en cause;
- c) en cas d'agissements contraires aux intérêts de l'association, après avoir entendu le membre en cause. Cette suspension doit être entérinée par la première assemblée générale ordinaire suivant la décision de suspension provisoire pour aboutir à l'exclusion définitive. L'exclusion ne pourra être prononcée que par l'assemblée générale à la majorité de deux tiers.

Un membre à l'égard duquel une suspension temporaire a été prononcée par le comité, peut adresser un recours à l'assemblée générale. Le point devra alors figurer à l'ordre du jour.

Après avoir entendu les parties intéressées, l'assemblée générale statuera comme dernière instance sur l'exclusion.

Les décisions de l'assemblée générale sont sans appel.

Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit à faire valoir sur l'avoir social ou les cotisations versées.

## **Titre 3. L'assemblée générale**

**Art. 10.** L'assemblée générale ordinaire se réunira une fois par an et ce pour la première fois en 2017.

**Art. 11.** La date, l'heure, l'endroit ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale sont portés à la connaissance des associés et des tiers par écrit au moins huit jours à l'avance.

**Art. 12.** Les décisions de l'assemblée générale sont souveraines. Elles sont prises à la majorité des suffrages présents ou représentés, au vote secret, si la demande en est faite. Ont seuls le droit de vote les membres actifs.

Chaque membre ne peut représenter qu'au maximum deux (2) membres.

Les propositions de candidature pour le comité doivent parvenir au secrétaire au plus tard deux (2) jours avant l'assemblée générale ordinaire.

**Art. 13.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée à tout moment soit à la demande du comité, soit à la demande écrite d'au moins un cinquième (1/5) des membres ayant le droit de vote.

La convocation sera faite par le secrétaire de l'association dans les mêmes conditions que pour l'assemblée générale ordinaire.

#### **Titre 4. De l'administration**

**Art. 14.** L'association est administrée par un comité de trois (3) membres au moins et de onze (11) membres au maximum, à décider par l'assemblée générale. Il est loisible au comité d'instituer des commissions de travail agissant sous la responsabilité et dans le cadre qui leur est tracé.

**Art. 15.** Les membres du comité sont élus par l'assemblée générale pour une durée de deux (2) ans. Si le nombre de candidats est inférieur ou égal au minimum statutaire de trois (3), le vote sera fait par acclamation, dans tous les autres cas, par vote secret à la majorité.

**Art. 16.** Les candidats pour le comité doivent être majeurs.

**Art. 17.** Le comité élit en son sein un président, un secrétaire et un trésorier, ainsi qu'un premier et second vice-président s'il y a lieu.

Le président, le premier et second vice-président, le secrétaire et le trésorier sont élus à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Si au premier tour de scrutin aucun candidat n'obtient la majorité requise, il sera procédé à un deuxième tour de vote au terme duquel sont élus les candidats ayant obtenu la majorité relative.

**Art. 18.** Tant que le nombre de membres fixé par l'assemblée générale n'est pas atteint, le comité peut coopter à l'unanimité un nouveau membre du comité en cours d'exercice. Celui-ci a le droit de vote et son mandat expire à la première assemblée générale.

**Art. 19.** Le comité est en nombre si après convocation par le secrétaire, la majorité de ses membres sont présents. Il se réunit autant de fois que les intérêts de l'association l'exigent.

Il décide à la majorité de voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside est prépondérante.

**Art. 20.** Le comité a tous les pouvoirs de gestion et de disposition qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par les statuts ou la loi.

**Art. 21.** Le trésorier est chargé de l'exécution de la gestion financière de l'association. Il signe tous les documents ayant trait à la gestion financière de l'association. Tout engagement financier exige la contre signature du président. En cas d'empêchement du président, le vice-président ou à défaut le secrétaire le remplace dans ses fonctions.

**Art. 22.** L'année comptable commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre; toutefois, le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

**Art. 23.** Les opérations comptables et financières de l'association sont contrôlées une fois par an par des réviseurs de caisse, nommés annuellement par l'assemblée générale. Le comité a le droit de se faire soumettre à tout moment la situation financière.

#### **Titre 5. Modification des statuts**

**Art. 24.** Une modification ne peut être apportée aux statuts qu'à une assemblée générale extraordinaire. L'assemblée doit réunir en deux tiers (2/3) des membres disposant du droit de vote. A défaut, il devra être convoqué une deuxième assemblée qui pourra délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Une modification des statuts ne peut être approuvée qu'à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

La modification des statuts doit figurer clairement à l'ordre du jour tel qu'il est présenté dans la convocation écrite. Notamment les numéros des articles à modifier doivent y être indiqués. Les modifications proposées devront être mises à disposition de tout membre actif qui demande à en prendre connaissance.

En tout cas, les modifications proposées devront être distribuées à tous les membres présents au début de l'assemblée générale qui statuera sur leur sort.

#### **Titre 6. En cas de dissolution**

**Art. 25.** En cas de dissolution, l'avoir de l'association est réalisé et le solde créditeur est à verser au compte de l'Office social de la commune de Luxembourg.

La dissolution de l'association ne peut être prononcée qu'en assemblée générale, spécialement convoquée à cette fin et conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif. Cette assemblée doit réunir les deux tiers des membres de l'association et réunir les suffrages des deux tiers des membres présents.

#### **Titre 7. Divers**

**Art. 26.** Pour tout ce qui n'est pas spécialement traité dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif.

Référence de publication: 2016085557/130.

(160053017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

---

#### **TA EU Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.382.

Les statuts coordonnés au 17/03/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/2016.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2016085562/12.

(160052582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

---

#### **CERE II B Co-Invest Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.155,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.282.

#### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation volontaire de la société CERE II B Co-Invest Finance S. à r. l., décidée par acte du notaire Maître Gérard Lecuit en date du 2 octobre 2015, a été clôturée par résolutions signées en date du 30 mars 2016.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Référence de publication: 2016087589/15.

(160055344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

---

#### **CERE II F Co-invest Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.646.

#### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation volontaire de la société CERE II F Co-Invest Finance S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Gérard Lecuit en date du 2 octobre 2015, a été clôturée par résolutions signées en date du 25 mars 2016.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Référence de publication: 2016087591/15.

(160055345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

---

**CBE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3512 Dudelange, 191, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 172.152.

—  
*Extrait de la cession de part du 1<sup>er</sup> Avril 2016.*

Madame Lacoste Coralie Jaqueline Dominique, 191 Rue de la libération, L-3512 Dudelange, à cédé 50 part social à Monsieur Benacquista Cyril, 191 Rue de la Libération, L-3512 Dudelange.

Référence de publication: 2016087582/10.

(160055764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

---

**CCA Commodities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 195.753.

—  
Je vous informe par la présente de ma démission de mon poste d'administrateur avec effet immédiat au 31 décembre 2015 de la société CCA Commodities SA enregistré au RCSL sous le numéro B195.753

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Monsieur STURING Patrick

69B Kempische Kaai

B-3500 Hasselt

Référence de publication: 2016087583/13.

(160056045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

---

**Celsius Investment Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 132.073.

—  
L'assemblée générale annuelle des actionnaires de Celsius Investment Funds SICAV (la «Société») tenue le 21 mars 2016 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a réélu Monsieur Patrick Zurstrassen (demeurant à 19 rue du Nord, L-2229 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg), Monsieur Claude Kremer (demeurant professionnellement à 41A, avenue J.F. Kennedy, L-2028 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg), dans leur fonction d'Administrateurs de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2017. Il est à noter que Monsieur Claude Kremer a changé son adresse professionnelle en date du 5 octobre 2015, comme suit: 41A, avenue J.F. Kennedy, L-2028 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg).

2. L'Assemblée a élu Ms. Clare Prince (demeurant professionnellement à 1 Churchill Place, Londres E14 5HP, Royaume-Uni) à la fonction d'Administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2017.

3. L'Assemblée a également décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers Société coopérative dans sa fonction de réviseur d'entreprises de la société pour une période d'un an se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017. Il est à noter que PricewaterhouseCoopers Société coopérative a changé d'adresse en date du 20 octobre 2014, comme suit: 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le compte de CELSIUS INVESTMENT FUNDS SICAV*

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2016087585/25.

(160056007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

---

**CEON Asset Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 162.192.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la société CEON Asset Management Luxembourg S.à r.l. (la «Société») prises du 18 mars 2016 que:

- Monsieur Alexandre Hecklen, né le 15 février 1977 à Mulhouse (France), demeurant professionnellement au 94, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, a été nommé gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Monsieur Hans Brabenetz a été révoqué de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat; et
- Monsieur Johann Paul Weisenhorn a été révoqué de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Alexandre Hecklen;
- Monsieur Selim Saykan;
- Monsieur André Lecoq; et
- Monsieur Franck Willaime.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2016.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2016087587/22.

(160056128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

---

**Commerz Funds Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.351.

---

Le Bilan au 31. Dezember 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Commerz Funds Solutions S.A.

Mathias Turra / Dietmar Kusch

Référence de publication: 2016087570/11.

(160055748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

---

**Coniferous S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 171.332.

---

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, a décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Heiko Dimmerling, gérant

Mats Eklund, gérant

Antonis Tzanetis, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Coniferous S.à r.l.*

Référence de publication: 2016087571/24.

(160055932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

---

**Cornato LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 187.927.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, a décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Heiko Dimmerling, gérant

Mats Eklund, gérant

Antonis Tzanetis, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Cornato LuxCo S.à r.l.*

Référence de publication: 2016087573/24.

(160055931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

---

**Cyril HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.484,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.847.

—  
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Heiko Dimmerling, gérant

Mats Eklund, gérant

Antonis Tzanetis, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Cyril HoldCo S.à r.l.*

Référence de publication: 2016087575/24.

(160055930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

---

**Capsugel Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 78.025.412,15.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 160.099.

Par résolution écrite en date du 29 janvier 2016 l'associé unique de la Société a:

- accepté la démission de Sandra Scheffen en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société (Gérant) avec effet au 31 janvier 2016;

- nommé Aukse Poehle en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société (Gérant) à partir du 1<sup>er</sup> février 2016 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Joshua Weisenbeck, né le 17 février 1982 à New York, USA, avec adresse professionnelle au 9 West 57 Street, Suite 4200, NY 10019, New York, USA Gérant

William J. Janetschek, né le 28 août 1961 à New York, USA, avec adresse professionnelle au 9 West 57 Street, Suite 4200, NY 10019, New York, USA Gérant

Peter M. Stavros, né le 2 juillet 1974 à Skokie, Illinois, USA, avec adresse professionnelle au 9 West 57 Street, Suite 4200, NY 10019, New York, USA Gérant

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance, Allemagne, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg Gérant

Aukse Poehle, née le 12 novembre 1985 à Vilnius, Lituanie, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg Gérante

Dr. Jan Könighaus, né le 14 novembre 1972 à Pinneberg, Allemagne, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg Gérant

*Pour la Société*

Dr. Jan Könighaus

*Gérant*

Référence de publication: 2016087554/29.

(16005533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

**Centipede AcquiCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 199.972.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, a décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Heiko Dimmerling, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Antonis Tzanetis, gérant,

Mats Eklund, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Centipede Acquico S.à r.l.*

Référence de publication: 2016087558/24.

(160055719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

**Centipede DebtCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 199.977.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, a décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Heiko Dimmerling, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Antonis Tzanetis, gérant,

Mats Eklund, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Centipede DebtCo S.à r.l.*

Référence de publication: 2016087559/24.

(160055720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

**Chester Investor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.221.256,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 162.468.

—  
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 29 janvier 2016 l'associé unique de la Société a:

- accepté la démission de Sandra Scheffen en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société (Gérant) avec effet au 31 janvier 2016;

- nommé Aukse Poehle en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société (Gérant) à partir du 1<sup>er</sup> février 2016 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Joshua Weisenbeck, né le 17 février 1982 à New York, USA, avec adresse professionnelle au 9 West 57 Street, Suite 4200, NY 10019, New York, USA Gérant

William J. Janetschek, né le 28 août 1961 à New York, USA, avec adresse professionnelle au 9 West 57 Street, Suite 4200, NY 10019, New York, USA Gérant

Peter M. Stavros, né le 2 juillet 1974 à Skokie, Illinois, USA, avec adresse professionnelle au 9 West 57 Street, Suite 4200, NY 10019, New York, USA Gérant

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance, Allemagne, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg Gérant

Aukse Poehle, née le 12 novembre 1985 à Vilnius, Lituanie, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg Gérante

Dr. Jan Könighaus, né le 14 novembre 1972 à Pinneberg, Allemagne, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg Gérant



*Pour la Société*  
Dr. Jan Könighaus  
*Gérant*

Référence de publication: 2016087560/30.

(160055534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

---

**ClarumSP, Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 190.361.

—  
- Le siège social de la société est transféré de «122, rue Adolphe Fischer, L-1521, Luxembourg» au «2, boulevard Konrad Adenauer, L - 1115, Luxembourg» avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2016.

- Mons. Ulrik Moller, résident professionnellement au 2, rue de la Couronne de Chêne L-1361 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mons. Neal Rossignaud, avec effet au 8 février 2016.

- Le nouveau mandat de Mons. Ulrik Moller prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017 statuant sur les comptes annuels de 2016.

- Mons. David Moscato, résident professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mons. Daniel Alonso-Pulpon, avec effet au 8 février 2016.

- Le nouveau mandat de Mons. David Moscato prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017 statuant sur les comptes annuels de 2016.

Luxembourg, le 29 mars 2016.

Signature / John Grosso

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016087561/22.

(160055796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

---

**ClearingHouse for Intellectual Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 170.388.

—  
Le siège social de la société est désormais établi au 21, rue Léon Laval L-3372 Leudelange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Référence de publication: 2016087562/10.

(160055503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

---

**FM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.012.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.624.

—  
In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "FM Holdings S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a Société à responsabilité limitée, established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 136 624, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, on January 25, 2008, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 36393 on March 28, 2008.

There appeared

Abris CEE Mid-Market Fund LP, a limited partnership, existing under the laws of Jersey, having its registered office at Elizabeth House, 9, Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands, Trade Register number 959, (The "Sole Shareholder")

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal,  
which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:
  1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
  2. Appointment of the liquidator in accordance with the stipulations of Article 20 of the Articles of Association;
  3. Determination of the powers of the liquidator and the liquidation procedure of the Company;
  4. Miscellaneous.
- III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

*First resolution:*

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

*Second resolution:*

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg, registered with RCS Luxembourg under number B142 389, as liquidator (the "Liquidator").

*Third resolution:*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 and seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quinze décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée "FM Holdings S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 136 624, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger en date du 25 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 136624 du 28 mars 2008.

A comparu

Abris CEE Mid-Market Fund L.P., une limited partnership constituée sous le droit de Jersey, ayant son siège social à Elizabeth House, 9, Castle Street, St Hélier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands, sous le numéro 959 (l'Actionnaire Unique),

Ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que l'Actionnaire Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination du liquidateur en conformité avec les stipulations de l'Article 20 des statuts;
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Actionnaire Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

*Deuxième résolution:*

L'Actionnaire Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll, L -1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B142 389, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

*Troisième résolution:*

L'Actionnaire Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Actionnaire Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Actionnaire Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Actionnaire Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Actionnaire Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Actionnaire Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41395. Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016080111/115.

(160046547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

**Laguna Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 204.565.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fourth day of March.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Laguna Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Ms. Natascha Sandrina Steevens, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

### **Name - Purpose - Duration - Registered Office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “Laguna Investments S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

#### **Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

#### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

### **B. Share capital - Shares**

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

**C. Decisions of the shareholders**

**Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 10. Quorum and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**D. Management**

**Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company is managed by a board of managers composed of two (2) classes of managers: the “Class A Managers” and the “Class B Manager”. There shall be two (2) Class A Managers and one (1) Class B Manager. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

13.4 In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

13.5 The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

14.2 The managers may be dismissed freely at any time and without specific cause.

14.3 Any shareholder shall at all times have the right to replace or remove from the board of managers any manager (i) requesting such manager to tender its resignation or (ii) requesting the general meeting of shareholders to remove such manager in which case the shareholders agree to take such reasonable actions as such relevant shareholder may deem appropriate to convene the general meeting of shareholders in order to resolve on the removal of such manager. Any replacement or removal of a manager may not occur until a suitable replacement has been proposed by the relevant shareholder(s) and such proposed manager is available to act as manager from the date of removal or replacement of the outgoing manager.

**Art. 15. Convening meetings of the board of managers.**

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least one (1) week in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the causes of such emergency must set out in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.**

16.1 The meeting of the board of managers of the Company shall be held in Luxembourg and the board of managers shall hold a board meeting at least each quarter.

16.2 The board of managers shall choose at all times a Class A Manager to serve as chairman. If the chairman is unable to be present at a board meeting, his place will be taken by one of the other managers present at the meeting and designated to that effect by the board of managers by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders. If the secretary is unable to be present at a board meeting or general meeting of shareholders, his/her place will be taken by the person designated by the chairman of such meeting.

16.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by cable, telegram, telex, facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.5 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.6 The board of managers may deliberate or act validly only if at least (i) one (1) Class A Manager and (ii) one (1) Class B Manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.7 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting.

16.8 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 18. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

#### **E. Audit and supervision**

##### **Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

#### **F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 20. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

##### **Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.**

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

##### **Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

#### **G. Liquidation**

##### **Art. 23. Liquidation.**

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

#### **H. Final clause - Governing law**

**Art. 24. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

### *Subscription and payment*

The twelve thousand five hundred shares issued have been subscribed as follows:

- twelve thousand five hundred shares have been subscribed by Laguna Holdings S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is entirely allocated to the share capital.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

### *Resolutions of the shareholders*

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Jorrit Cromptoets, born in Voorst on 16 May 1976, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager;

(ii) Ramon van Heusden, born in Nijmegen on 7 May 1967, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager; and

(iii) Martin Pommier, born in Montreal (Canada) on 19 March 1973, professionally residing at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager.

3. The following person is appointed as independent auditor for an unlimited term:

PricewaterhouseCoopers, a société coopérative, having its registered office at 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65.477.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède**

L'an deux mille seize, le quatrième du Mars

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

Laguna Holdings S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés,

dûment représenté(e) par Mme Natascha Sandrina Steevens, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:



## A. Nom - Objet - Durée - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Laguna Investments S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

### Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

### Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

### Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

### Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

### C. Décisions des associés

#### Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

#### Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

### D. Gérance

#### Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un conseil de gérance composé de deux (2) catégories de gérants: les «Gérants de Catégorie A» et les «Gérants de Catégorie B». Le conseil de gérance sera composé de deux (2) Gérants de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

13.4 A l'égard des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser toute transaction conforme à l'objet de la Société.

13.5 Les gérants n'assument, en raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle en ce qui concerne les engagements pris régulièrement au nom de la Société. Ils sont des mandataires autorisés seulement et sont dès lors responsable pour l'exécution de leur mandat.

#### Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants peuvent librement être révoqués à tout moment et sans motif particulier.

14.3 Tout associé dispose du droit à tout moment de remplacer ou révoquer du conseil de gérance tout gérant (i) en demandant à ce gérant de remettre sa démission ou (ii) en demandant à l'assemblée générale des associés de révoquer ce gérant auquel cas les associés conviennent de prendre les mesures raisonnables que l'associé concerné jugera appropriées pour convoquer l'assemblée générale des associés afin qu'elle se détermine sur la révocation de ce gérant. Le remplacement ou la révocation d'un gérant ne se produit qu'après que ledit associé ait proposé un remplaçant qualifié et que si le gérant proposé est disponible pour agir à titre de gérant à partir de la date de révocation ou de remplacement du gérant sortant.

#### **Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins une (1) semaine à l'avance par rapport à la date fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas les causes et les motifs d'une telle urgence seront fixées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télex, télégramme, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Une convocation spéciale ne sera pas exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

#### **Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

16.1 La réunion du conseil de gérance de la Société doit être tenue au Luxembourg et le conseil de gérance doit tenir une réunion du conseil de gérance au moins chaque trimestre.

16.2 Le conseil de gérance doit choisir en tout temps un Gérant de Catégorie A en qualité de président. Si le président n'est pas présent à une réunion du conseil de gérance, sa fonction sera occupée par un des autres gérants présents à la réunion et désigné à cet effet par le conseil de gérance qui votera à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

16.3 Le conseil de gérance peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés. Si le secrétaire n'est pas présent à une réunion du conseil de gérance ou une assemblée générale des associés, sa fonction sera occupée par une personne désignée par le président de cette réunion ou de cette assemblée.

16.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, par télex, télégramme, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.5 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.6 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins (i) un (1) Gérant de Catégorie A et (ii) un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

16.7 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par télex, télécopieur, télégramme, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 18. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

## E. Audit et surveillance

### Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

## F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

### Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

### Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

## G. Liquidation

### Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

## H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.

2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et paiement*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- douze mille cinq cents parts sociales ont été souscrites par Laguna Holdings S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est entièrement affecté au capital social.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### *Résolutions des associés*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Jorrit Cromptvoets, né à Voorst le 16 mai 1976, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie A;

(ii) Ramon van Heusden, né à Nijmegen le 7 mai 1967, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie A; et

(iii) Martin Pommier, né à Montreal (Canada) le 19 mars 1973, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B.

3. La personne suivante est nommée en tant que réviseur d'entreprises pour une période indéterminée:

PricewaterhouseCoopers, une société coopérative, ayant son siège social 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.477.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. S. STEEVENS, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 08 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/7641. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Référence de publication: 2016079517/532.

(160044920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

#### **Iphias Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 83.321.

L'an deux mille seize, le sept mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial "Iphias Holding S.A.", ayant son siège social à L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 83.321,

avec un capital souscrit de fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) actions sans désignation de valeur nominale,

constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 27 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 107 du 21 janvier 2002. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 29 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1345 du 30 juin 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Dissolution et mise en liquidation volontaire de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Nomination d'un commissaire vérificateur à la liquidation.
- 4.- Acceptation de la démission du Président du Conseil d'administration, des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- 5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur:

Entreprise Belle Vue Ltd., société anonyme de droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 86780.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

*Troisième résolution*

L'assemblée désigne comme commissaire vérificateur à la liquidation:

Alpha Expert S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-88567

*Quatrième résolution*

L'assemblée accepte les démissions du Président du Conseil d'administration, des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur confère, pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 1.300,- EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 mars 2016. Relation GAC/2016/1944. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016080873/72.

(160046852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

---

**Lux Paysage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-4392 Pontpierre, 8, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.134.

L'an deux mille seize,  
le dix-huit mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Frédéric HASSLER, paysagiste, né à Thionville (France), le 11 décembre 1981, demeurant actuellement au 2, Rue Chanzy, F-54310 Homécourt (France), auparavant 1, Rue Germaine Causier, F-54560 Audun-le-Roman (France).

Lequel comparant est l'associé unique (l'«Associé») de la société «LUX PAYSAGE S.à r.l.», (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, établie ayant son siège social actuel au 77, Rue de Crauthem, L-3390 Peppange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 156 134, constituée avec un capital social souscrit et émis de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 12 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 18 novembre 2010, sous le numéro 2504 et page 120173.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis, en sa susdite qualité d'Associé, le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de la Commune de Roeser vers la Commune de Mondercange et DECIDE de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article CINQ (5) de statuts de la Société, lequel premier alinéa aura désormais la nouvelle teneur qui suit:

**Art. 5. (Premier alinéa).** «Le siège social est établi dans la Commune de Mondercange, Grand-Duché de Luxembourg.»

*Deuxième résolution*

L'Associé DECIDE encore de fixer la nouvelle adresse de la Société au 8, Rue d'Esch, L-4392 Pontpierre.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, ledit comparant a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. HASSLER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 mars 2016. Relation: EAC/2016/7048. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2016084323/36.

(160050970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

---

**Collage Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,02.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 185.822.

—  
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie A de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant de catégorie A

Andreas Neugebauer, gérant de catégorie A

Matthew Crill, gérant de catégorie B

Mukul Sharma, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Collage LuxCo S.à r.l.*

Référence de publication: 2016087567/23.

(160055934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

---

**Liro Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.

R.C.S. Luxembourg B 138.067.

En date du 23 Mars 2016, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Organe: Conseil d'administration

De rayer:

Andreas Management Services S.à r.l. RCS: B179712

Adresse: 10-12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Fonction: Administrateur

D'inscrire:

Rotteveel, Joseph

Adresse: 10-12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Fonction: Administrateur

Date de nomination: 01/03/2016

Mandat: jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019  
Larochette, le 30 Mars 2016.

Référence de publication: 2016087836/20.

(160056020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

---

**Kestego S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 137.563.

Il y a lieu de noter que le Gérant Monsieur Maurizio Valliti est désormais domicilié à l'adresse suivante:

Flat 12A, Prince Edward Mansions, Hereford Road, GB-London W2 4WB.

Signature.

Référence de publication: 2016087812/10.

(160055848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

---

**Masco Europe S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 68.105.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Référence de publication: 2016087863/10.

(160055355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

---